

LES SOUSSIGNES :

1°) – Monsieur Jacques RIVIERE,

Né le 20 juin 1949 à CLERMONT-FERRAND (63)

Demeurant à PERIGNAT LES SARLIEVE (63), 6 rue Marius Blanchot.

Marié avec Madame Andrée MOUNIER depuis le 7 août 1971 sous le régime de la communauté légale de biens. Ledit régime non modifié depuis.

De Première Part

Ci-après dénommé "LE CEDANT"

3°) – La société GESTION 4 CONSEIL,

société à responsabilité limitée au capital 3 565 400 euros, dont le siège social est fixé à CLERMONT-FERRAND (63000) 56 boulevard Gustave Flaubert, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de CLERMONT-FERRAND sous le numéro 301 503 066.

Représentée par Monsieur Olivier DELARUE, co-gérant, ayant tous pouvoirs à l'effet des présentes.

De Seconde Part

Ci-après dénommée "LE CESSIONNAIRE"

Il a été exposé et convenu ce qui suit :

EXPOSE

Aux termes de statuts en date CLERMONT-FERRAND (63) du 21 novembre 1986, ainsi que divers autres actes, il existe une société à responsabilité limitée de commissaires aux comptes dénommée VISAS 4 COMMISSARIAT » au capital de 96.420 €, divisé en 3.214 parts sociales de TRENTE euros chacune, dont le siège est à CLERMONT-FERRAND (63) – 56, Boulevard Gustave Flaubert, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de CLERMONT-FERRAND sous le numéro 339.418.535, et qui a pour objet :

- l'exercice de la profession de Commissaires aux comptes telle qu'elle est définie par les textes législatifs et réglementaires.

^
C →
B
P

CESSION DE PARTS

Par les présentes, Monsieur Jacques RIVIERE, cédant, soussigné de première part, cède et transporte, sous les garanties ordinaires de fait et de droit en la matière, à la société GESTION 4 CONSEIL, cessionnaire, soussigné de seconde part qui accepte, la pleine propriété d'une part sociale, portant le numéro 1 750, lui appartenant dans la société « VISAS 4 COMMISSARIAT ».

PROPRIETE JOUISSANCE

Au moyen de la présente cession, la société GESTION 4 CONSEIL, sera propriétaire de la part cédée, à compter de ce jour, et en aura la jouissance par la perception de tous les dividendes, revenus et produits qui pourront être distribués, à compter de ce même jour.

En conséquence, le cessionnaire sera subrogé dans tous les droits et obligations attachés à la part cédée.

PRIX - MODALITES DE PAIEMENT

La présente cession est consentie et acceptée moyennant le prix de CENT TROIS EUROS (103 euros) par part, soit :

- 103 euros pour la part cédée par Monsieur Jacques RIVIERE, laquelle somme a été payée comptant, ce jour par le cessionnaire au cédant, qui lui en donne bonne et valable quittance.

DONT QUITTANCE

AGREMENT DES ASSOCIES

Conformément aux dispositions de l'article 10 § 2 des statuts, la présente cession a été dûment agréé par décision collective extraordinaire des associés en date du 6 janvier 2010.

FORMALITES DE PUBLICITE

Tous pouvoirs sont conférés au porteur d'un original ou d'une copie des présentes, en vue de l'accomplissement de toutes formalités légales de dépôt et de publicité.

Handwritten signature and initials in the bottom right corner of the document.

SIGNIFICATION

Conformément aux dispositions de l'article L 221-14 du code de commerce, la signification à la société sera remplacée par le dépôt d'un original du présent acte de cession au siège social, contre remise par le gérant d'une attestation de ce dépôt.

IMPOSITION SUR LA PLUS-VALUE

Le cédant reconnaît avoir été avisé par le rédacteur de l'obligation de déclarer avec l'ensemble de ses revenus la plus-value imposable qu'il a pu réaliser par le présent acte, sauf à faire valoir un cas d'exonération.

ENREGISTREMENT

Pour l'enregistrement des présentes, il est précisé que la société VISAS 4 COMMISSARIAT n'est pas à prépondérance immobilière.

DECLARATION

Madame Andrée MOUNIER, conjoint en biens de Monsieur Jacques RIVIERE, cédant, intervient aux présentes pour donner son consentement à la cession de parts ci-dessus constatée, et à la perception du prix conformément à l'article 1424 du Code Civil.

FRAIS

Les frais, droits et honoraires des présentes et ceux qui en seront la conséquence seront supportés par le cessionnaire qui s'y oblige, à l'expiration de ceux consécutifs à la modification des statuts qui seront à la charge de la société.

Enregistré à : SIE CLERMONT-FERRAND NORD OUEST - PES

Le 24/02/2010 Bordereau n°2010/349 Case n°11

Ext 1825

Enregistrement : 25 €

Pénalités :

ait à CLERMONT-FERRAND

Total liquidé : vingt-cinq euros

Montant reçu : vingt-cinq euros

e 10/02/2010

L'Agente

n 6 originaux

 Colette DIF


Pour la société GESTION 4 Conseil,
Mr Olivier DELARUE


Mr Jacques RIVIERE


Mme Andrée RIVIERE